

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUI :

Le cédant cède et transporte par les présentes, au cessionnaire, qui accepte, sous les conditions suspensives ci-après énoncées, le droit, pour le temps restant à courir, au bail d'un local désigné ci-après :

SITUATION ET DÉSIGNATION

Commune de :

désignation :

Le bail cédé par les présentes résulte d'un acte :

dont copie est annexée aux présentes.

Le montant actuel du loyer annuel est de :

payable par

Le cessionnaire s'engage à respecter et exécuter toutes les clauses et conditions du bail au lieu et place du cédant, notamment le paiement du loyer et des charges, de façon que celui-ci ne soit jamais inquiété à ce sujet.

